

ANNEXE TECHNIQUE 1

CONSEILS POUR LA REDACTION D'UN CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Cette annexe est conçue comme une aide à la rédaction du cahier des clauses techniques particulières. Elle décrit dans un premier temps les trois phases de la réalisation d'un produit graphique en relief. Un organigramme général présente de façon globale le programme de réalisation. Il est suivi d'un ensemble de notes explicitant les éléments sensibles et spécifiques du programme. La première phase est très détaillée dans ces notes : elle constitue en effet la procédure la plus spécifique dans la réalisation d'un produit graphique en relief. Chaque phase est constituée par un lot de tâches indissociables. En revanche, le marché peut porter sur tout ou partie de ce programme (le demandeur doit alors fournir les données et documents nécessaires à la phase à laquelle débute l'objet du marché).

Deux organigrammes illustrent le début de cette annexe.

ANNEXE 1: Programme de réalisation d'un Produit Graphique En Relief

Conventions

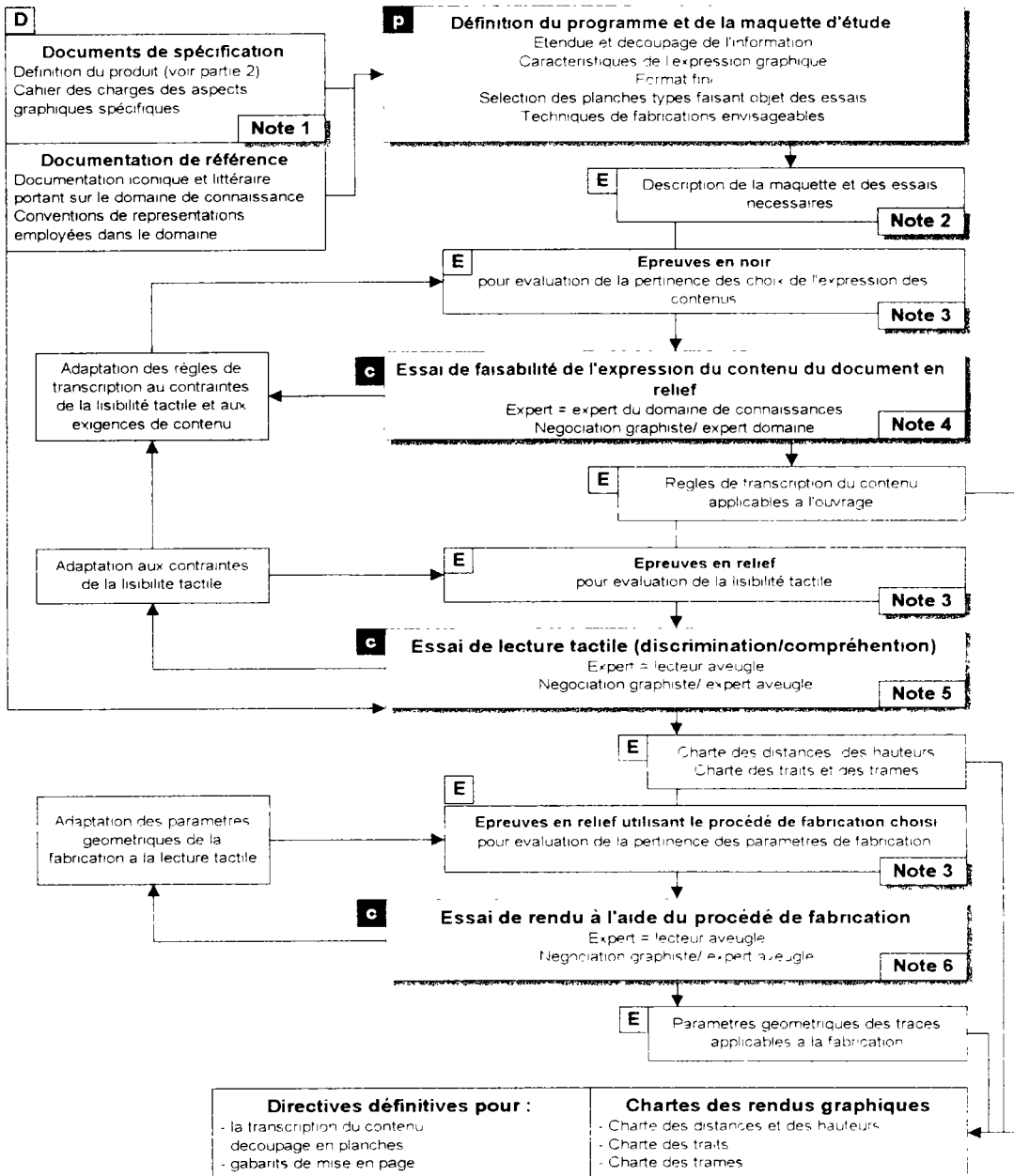
p Rédaction de demande de prestations particulières dans le cahiers des clauses techniques

c Rédaction de demande de contrôles particuliers dans le cahiers des clauses techniques

D Documents à fournir par le demandeur

E Documents ou supports d'échange à fournir par le titulaire

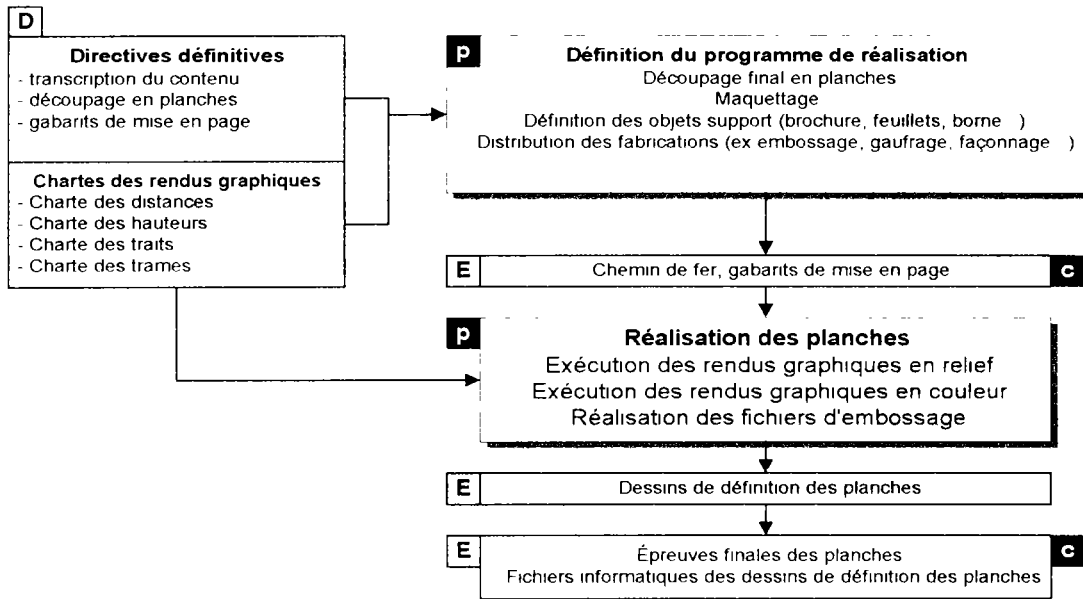
Phase 1 Conception/Design



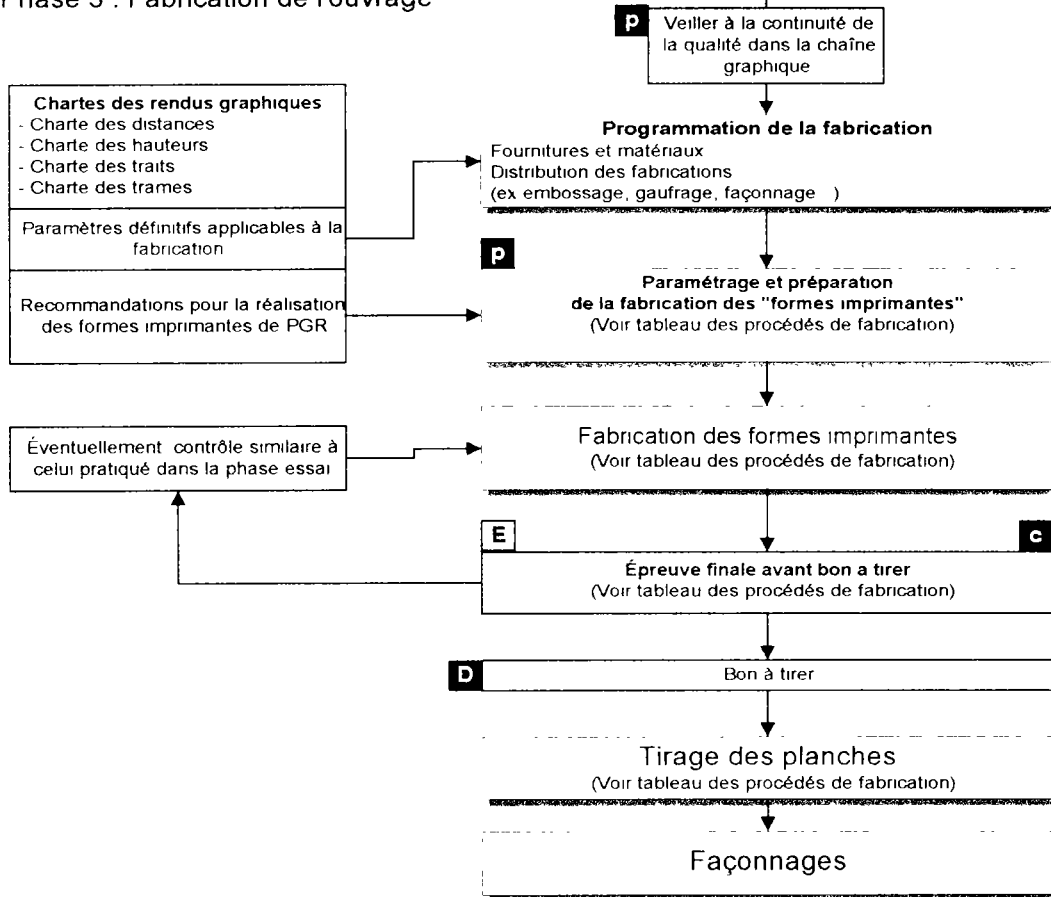
Vers phase 2 : Exécution des planches de l'ouvrage

Phase 2 : Réalisation des planches de l'ouvrage

Note 7



Phase 3 : Fabrication de l'ouvrage



NOTES SUR LE PROGRAMME DE RÉALISATION D'UN PRODUIT GRAPHIQUE EN RELIEF

1 Définitions

Note 1 : Documents devant être fournis par l'acheteur

Documentation de référence pour l'étude

L'acheteur est tenu de mettre à disposition du prestataire une documentation générale et iconique la plus complète possible. A défaut, il fournira les références de cette documentation. Il est important de noter ici que cette documentation doit permettre un travail **de transcription pour un lecteur aveugle**. Ce travail conduit souvent le graphiste à concevoir entièrement de nouvelles représentations car les documents fournis sont inadaptés sur le plan de la forme (par exemple fondés sur la restitution de la perception visuelle : perspective, ombrage ...) ou sur le plan du contenu (message trop complexe qui doit être décomposé en plusieurs planches). Ainsi, même si la collection de planches (en noir) à traduire est parfaitement fixée, il convient d'y joindre un ensemble de textes et d'images permettant la compréhension du sujet abordé.

Il doit en outre fournir tout document utile à la connaissance des notions et des objets à représenter, à la connaissance de l'usage qui en sera fait, à la connaissance de conventions de représentation dans le domaine.

Utilisation des fichiers informatiques

Dans l'hypothèse où des fichiers informatisés réalisés par l'acheteur seraient fournis, il convient de préciser s'il y a lieu de

- les utiliser directement, en l'état ,
- les modifier et pour quel résultat ,
- de créer de nouveaux fichiers que l'acheteur définira

Garanties juridiques :

Dans l'hypothèse où des bases de données commercialisées constituent les données primaires à utiliser par le prestataire, le prestataire devra acquérir une licence d'utilisation et utiliser ces données dans la stricte limite des droits accordés par ladite licence

Afin d'éviter d'éventuels malentendus, il est fortement conseillé à l'acheteur public d'établir avec précision un cahier des charges spécifique fixant ou rappelant qui est titulaire du droit de propriété, les limites d'utilisation (droit de reproduction) ainsi que les conditions de conservation et de restitution des fichiers de composition, notamment en fin de contrat (délai de restitution, format, label ...)

Note 2 : Maquette d'étude

La maquette est établie à partir des données fournies par les documents techniques de passation du marché. La maquette est le support d'une double étude : celle de l'information graphique et textuelle et celle de l'objet support.

La maquette doit décrire :

- l'étendue et la distribution de l'information prise en charge respectivement par la représentation graphique et par le texte, dans le cadre des contraintes d'usage et de coût ,
- le découpage préliminaire de cette information (éventuellement, sa localisation dans le contexte d'utilisation : dans le cas d'une exposition, d'un lieu public) ,
- les caractéristiques de la forme expressive générale ;
- le format fini et présentation sous la forme d'une maquette de l'objet support ,
- les planches types qui doivent faire l'objet d'un éventuel essai ,
- la ou les techniques de fabrication envisageables (*cf* partie fabrication de cette fiche et annexes techniques)

Format fini et présentation :

Le format fini, après façonnage, ainsi que la présentation générale du document doivent être spécifiés

Ce format est généralement exprimé selon l'une des deux manières suivantes

- soit en dimensions métriques (centimètres),

exemple 21 cm x 29,7 cm correspond au format A/4 (présentation en portrait ou à la française)

Forme expressive générale

L'unité de présentation est un objectif généralement visé dans la réalisation d'un ensemble d'illustration. Cet objectif doit être particulièrement affirmé dans le cas de documents graphiques en relief. Le lecteur aveugle plus que tout autre lecteur a besoin de données stables lui permettant d'assurer une stratégie de lecture rapide et efficace. (cf « Cahier des charges des aspects graphiques spécifiques ») Ces données concernent

- l'organisation générale des planches : mise en page, sens de lecture, position des textes, titres et légendes .. ,
- le type de codage adopté en fonction de la nature des informations à représenter : dessin, schéma, graphique. Précisons que ces catégories concernent des formes de représentation et non les représentations elles-mêmes, une carte, par exemple, peut être traduite par une forme de schéma ;
- les modalités de représentation de la troisième dimension : quand la représentation en volume est nécessaire, les modalités doivent être parfaitement fixées (projection orthogonale, nombre de vues ..) .
- le type de signalétique adoptée dans l'ouvrage : orientation, échelle, marque d'indexation, de relations entre le texte et l'image, entre des parties de l'image

Planches types pour essai :

Elles seront choisies en fonction de leur caractère exemplaire soit parce qu'elles posent des problèmes généraux sur les points précédents pour lesquels les essais opérés permettront de définir des règles applicables à l'ouvrage en général, soit parce qu'elles posent des problèmes spécifiques pour lesquelles il conviendra d'adopter une démarche particulière

Note 3 : Epreuve

Il s'agit d'un document, non figé, présentant les éléments composés, présentés partiellement ou mis en page de manière à refléter le produit fini. Une épreuve peut recevoir des corrections voire des modifications, les versions successives étant numérotées. Dans le cas d'un produit en relief, les épreuves ont des utilités différentes selon le stade d'élaboration du produit et peuvent revêtir plusieurs formes

- les épreuves peuvent être constituées par fichiers informatiques, par des tirages laser, par des tirages couleurs, quand l'évaluation visuelle des rendus est suffisante (cf programme ci-dessous) ,
- elles seront constituées de documents en relief quand l'évaluation tactile des rendus est nécessaire. Ces documents peuvent être obtenus à l'aide de procédés plus économiques que le procédé retenu pour le tirage final du produit en relief. Ces procédés doivent cependant présenter suffisamment de similitudes tactiles avec le procédé définitif pour permettre une évaluation effective ,
- enfin, il peut être utile de disposer à la fin de la période d'essai d'une épreuve réalisée à l'aide de ce procédé définitif pour valider les choix de paramètres tactiles avant de lancer l'exécution graphique de tous les rendus.

2 Essais

Les essais sont nécessaires dans le cadre d'une opération menée avec un prestataire nouveau, ou dès que le produit demandé comporte une nouveauté portant sur le contenu, la forme expressive, la technique de fabrication

L'adaptation de document en relief suppose de considérer le lecteur. En particulier, la prise en compte des caractéristiques de la discrimination tactile, d'une part, et de l'expérience plus réduite des représentations imagées, d'autre part, a généralement deux conséquences :

- sur un même format, la quantité d'informations accessibles sera notablement plus faible .
- la forme des rendus graphiques devra favoriser les discriminations. Une transformation parfois importante de ces rendus doit être opérée (suppression d'éléments jugés secondaires ou accentuation d'éléments jugés prioritaires) (cf annexe « Cahier des charges des aspects graphiques spécifiques »)

Cela conduit l'équipe d'étude et particulièrement le graphiste à effectuer des choix de réduction ou de redistribution du contenu, et des choix de transformation de l'expression graphique de ce contenu.

Un ensemble de trois types d'essais est alors nécessaire (l'expérience commune à l'acheteur et au prestataire peut alléger la procédure qui doit de toute façon être ponctuée par une épreuve à la fin de chaque étape)

Note 4 : Essai de faisabilité de l'expression du contenu du document en relief

La confrontation des exigences concernant la pertinence du contenu et des exigences concernant son accessibilité est le premier temps de la procédure générale devant être adoptée pour assurer la qualité du produit graphique en relief. Cette procédure pourra donc être spécifiée comme moyen d'atteindre les objectifs qualitatifs souhaités.

Données d'entrée :

Le graphiste et l'expert utilisent comme données d'entrée les spécifications techniques fournies par le cahier des charges, un ensemble de règles et de recommandations (cf annexes techniques « Cahier des charges des aspects graphiques spécifiques »), et éventuellement, un ensemble de normes concernant les conventions graphiques du domaine considéré (voir annexe liste de normes des domaines « symboles graphiques » et « dessins techniques »)

Procédure :

A partir de l'étude des documentations de référence menée avec l'expert, le graphiste fait des essais de rendus d'éléments graphiques. Il étudie les possibilités et les conséquences de la combinaison de ces éléments entre eux. Il propose alors un rendu des planches types à réaliser à l'expert. La négociation entre l'expert et le graphiste donne souvent lieu à la répétition de cette étape puisque l'objectif est double :

- d'une part, l'expert doit pouvoir valider le message exprimé par le graphiste en des termes quantitatifs (nombre d'éléments effectivement exprimés) et qualitatifs (pertinence de la description graphique de l'élément dans le contexte de la planche) .
- d'autre part, le graphiste doit, avant même le test effectué par l'expert en lecture tactile, pouvoir intégrer dans son expression les caractéristiques facilitant cette lecture tactile

Résultats :

A ce stade de l'étude, un compromis doit être réalisé pour définir les principes applicables aux opérations à réaliser pour produire un message accessible et satisfaisant les besoins exprimés. Ces opérations concernent la réduction du contenu et de l'expression du message graphique, la transformation des modalités générales de représentation (cf forme expressive générale)

Cet ensemble de résultats, revus lors des deux étapes d'essais suivantes, viendra alimenter la charte de réalisation. Un ensemble d'épreuves en relief sera réalisé pour les essais de lecture tactile par l'expert aveugle.